

M.R.B.C. – A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 13/pfd/27031.
N/réf. : AVL/ah/SGL-7.6/s467
Annexe : 1 dossier comprenant 1 plan

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-GILLES. Place Loix. Remplacement de l'éclairage public.
Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez

Suite à votre courrier du 10 novembre 2009 sous référence, réceptionné le 13 novembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18 novembre 2009.

En raison d'un manque de personnel, la C.R.M.S. n'a pas été à même de traiter votre demande dans le détail. Elle observe que, bien que situés dans la zone de protection de la maison Hennebicq donnant sur la place et classée comme monument, les travaux proposés modifieront peu son contexte. Par conséquent, la Commission considère que la présente demande relève plutôt d'un examen urbanistique que patrimonial.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERULST
Président f.f.

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz)